



Terres de l'Est Terres de l'Est



le journal des Délégués du Personnel SNU GRAND EST

Mars 2019

Gestion du temps/déplacements/temps de trajet : Une note est en cours de finalisation pour permettre d'inclure un certain nombre de mesures dérogatoires quant à certaines situations exceptionnelles. Une chose est sûre, le temps d'attente entre 2 trains lors d'un déplacement est bien pris en compte.

Reprise d'emploi & mi-temps thérapeutique : Cela semble tellement évident que certains l'oublient. Les agents qui reviennent en mi-temps thérapeutique exercent bien leurs activités au prorata de leur temps de présence. CQFD !

Télétravail : Les agents non encadrants peuvent demander jusqu'à 2 journées de télétravail. Les cadres ne peuvent bénéficier que d'une journée mais ont la possibilité de télétravailler par ½ journée.

Par ailleurs en cas de panne informatique, votre ELD ne peut vous contraindre à revenir en agence.

Que se passe-t-il à Creutzwald ? : Objectifs individuels, non respect de l'OATT, position managériale qui interroge et tous les non-dits...

Loin de vouloir stigmatiser cette agence, les élu-es SNU souhaitent alerter la direction sur la situation particulière de ce site.

RAPPEL

Récupération temps partiel :

Le principe est que la récupération d'une journée de travail sur un temps partiel se rattrape au plus

près : la même semaine où les jours suivants. Sinon, cette journée est payée en heures complémentaires.

Attention, pour les journées de formation sur des journées de temps partiel, l'agent récupère sa journée quand il le souhaite, elles incrémentent un compteur spécifique.

Pose de jours de CET : les journées se trouvant sur le compteur CET monétisable sont à poser sur les journées travaillées. Celles non monétisables sur tous les jours de la semaine.

Attention, quel que soit le compteur, il faut poser minimum 5 jours !

Pour les statuts publics, un seul CET. Les journées sont à poser sur les jours travaillés.

Note intempéries : le Dape dispose de marges de manœuvre pour octroyer aux agents la possibilité d'utiliser le crédit de 15h lors d'un épisode exceptionnel météorologique. Même hors vigilance rouge comme le prévoit la note.

Promotion & recours :

Incroyable mais vrai !!! Envoyés depuis fin janvier, les courriers article 20 § 4 ne sont encore pas tous arrivés auprès de leurs destinataires, bloqués par les dape. Certains ont sans doute du mal à justifier la non attribution des coefficients.



IJS & MUTEX : Beaucoup trop de collègues subissent des désagréments suite à des périodes de maladie. Au delà des cas particuliers, les élu-es SNU tiennent à vous rappeler qu'il est important que vous remettiez bien l'arrêt de maladie à l'employeur dans les délais. Lorsqu'il y a dysfonctionnement c'est souvent parce qu'il y a blocage des IJ par la CPAM. En cas de blocage, la Mutex refuse tout traitement de votre dossier. L'avance des RH est automatique dès que les IJ sont versées. Dès lors que les dossiers sont mal enclenchés par la sécurité sociale, il est difficile de répondre rapidement aux demandes des agents...Cela n'excuse pas tout...

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

Pour nos emplois, nos missions, nos salaires et nos conditions de travail
TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 19 MARS

Vos Délégué(e)s du Personnel/élu(e)s/RS/ SNU Grand Est – Ludovic LOUIS – Benoit NODARI – Fabrice MAZZALOVO – Nordine FATTANI – Jenny REICHERT – José SANCHEZ – Nathalie JACQUOT – Malik NOUAR – Emilie GACHET – Aurélie MARIOT – Xavier KUHN – Isabelle RUPP-HEMMER – Nelly JACQUOT – Nathalie BOUCOT – Geneviève GERARD – Christine PIERRAT – Soraya BENABDELLAZIZ – Patrice FONTAINE – Cédric CARDAIRE – Laurent DEVILLERS – Patricia DIDIER – Nadia AZIBI – Anne SCHALK – David FAURE